

recommandations de ce rapport qui causera le renvoi de plusieurs travailleurs. Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leur réalité quotidienne, car la vie dans le Nord est dure, isolée et coûteuse.

Monsieur le Président, selon l'indice de disparité des 84 localités isolées et désignées par le gouvernement du Québec en octobre 1989, Lebel-sur-Quévillon se classe en 70^e position.

[Traduction]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée conforme par le greffier et signée par les habitants de Calgary-Nord-Est qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires sont d'avis que cette taxe, même après avoir été réduite à 7 p. 100, reste inacceptable, car elle est discriminatoire et préjudiciable aux consommateurs et à notre capacité de commercer avec d'autres pays.

Il y a au total 11 000 signatures, et en voici 1 011 autres.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter une pétition signée par des citoyens qui demandent, eux aussi, que le Parlement rejette le projet de taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires, dans ce cas-ci des habitants de la belle province du Nouveau-Brunswick, partagent l'avis de Canadiens de toutes les régions du pays, y compris des Albertains qu'on vient de mentionner et d'autres citoyens qui nous ont fait connaître leur opinion ce matin et au cours des derniers mois.

Tous ces gens disent la même chose: «Que le gouvernement reparte à zéro. Nous croyons en la réforme fiscale, mais nous estimons qu'elle doit s'inscrire dans un programme qui ne s'en prend pas indûment aux pauvres.»

C'est pourtant ce que fait la taxe sur les produits et services. Nous faisons appel au bon jugement des simples députés ministériels pour qu'ils rejettent ce projet de taxe.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Affaires courantes

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 149, 180, 190 et 195.

[Texte]

LA RÉFORME DES PENSIONS—LES COÛTS ADMINISTRATIFS

Question n^o 149—**M. Whittaker:**

Le gouvernement a-t-il fait des projections au sujet des coûts (au chapitre du personnel et de l'équipement) afférents aux changements envisagés dans le projet de modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu* en ce qui concerne la déclaration des rajustements de pension, des rajustements de pension pour services antérieurs et des révocations de rajustements de pension, et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): La réforme des pensions sera mise en application sur une période de deux ans, si le Parlement approuve la déclaration des facteurs d'équivalence, des facteurs de rétablissement et des facteurs d'équivalence pour services passés. Voici les estimations des coûts en personnel, en capital et en frais de fonctionnement, si tous les aspects de la réforme des pensions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1990:

| | 1990/91 |
|---|---------|
| (a) Coût en années-personnes | 151 |
| (b) Coût en capital (milliers de dollars) | 4 814 |
| (c) Frais de fonctionnement (milliers de dollars) | 7 857 |

LES ÉTUDES EFFECTUÉES PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES RELATIVEMENT À VIA RAIL

Question n^o 180—**M. Benjamin:**

Le gouvernement est-il au courant des études effectuées par le ministère des Finances relativement à Via Rail et dont a fait mention le ministre des Transports au cours de la période des questions du 6 juin 1989, et, dans l'affirmative, a) quels en sont les titres, b) quel en était le but, c) quelles ont été leurs conclusions, d) quelle méthodologie y a-t-on utilisée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Les études dont a fait mention l'honorable Benoit Bouchard, ministre des Transports, le 6 juin 1989 sont celles qui ont été menées dans le cadre de la préparation du budget. Les études et les méthodes pour les mener ont, d'une part comme de l'autre, été déposées et rendues publiques au cours de la dernière semaine d'avril, au nombre des documents budgétaires.

Il s'agit notamment d'un plan budgétaire quinquennal et d'une stratégie budgétaire détaillée visant à contrôler